

# RÈGLEMENT DU Rég'7 Tour 5

## Samedi 14 & Dimanche 15 Novembre 2020 à SÈTE

N° Autorisation FFBaD : En cours  
Juge-arbitre : M. Christophe  
PERROTEZ

**Art.1.** La compétition est régie par le Règlement Général des Compétitions (RGC) édité par la FFBAD.

**Art. 2.** Tous les participants du Rég'7 Tour 5 doivent être licenciés à la Fédération Française de Badminton. Le tournoi est réservé aux joueurs adultes et jeunes à partir de minimes. Il est ouvert aux catégories R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12.

Tableaux proposés : SD, SH, DD, DH, MX.

Nombre maximum de tableaux autorisés : 2 tableaux à raison d'un tableau par jour (soit le simple ou le mixte le samedi et le double le dimanche)

Les tableaux de simple et de mixte se joueront le samedi et le dimanche avec possibilité de finir un tableau le samedi.

Les doubles se joueront le dimanche.

**Art.2-1.** Les joueurs s'inscrivent dans un ou deux tableaux. Leur série d'affectation sera déterminée par leur CPPH au 04/11/2020 (ou la côte globale de l'équipe pour les doubles). Le montant d'inscription est fixé à 14 euros pour un tableau et 17 euros pour deux tableaux. Chaque joueur ou responsable d'inscription doit valider l'inscription sur MyFFBad avant la date limite d'inscription fixée le 31/10/2020. Le règlement du tournoi se fera sur place à votre arrivée.

Les inscriptions se feront uniquement sur le site <https://www.myffbad.fr/>

**Art.3.** Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre principal Mr PERROTEZ Christophe, assisté de Mr Kevin DELORY Juge-Arbitre-Adjoint. Ils prennent toute décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranche tout différent entre joueur, arbitre et organisateur sur les règles et les règlements. Leurs décisions sont sans appel.

**Art. 4.** Tous les matchs se feront en auto arbitrage. Les finales seront (si possible) arbitrées par des arbitres officiels qui seront nommés par le Juge Arbitre.

**Art. 5.** Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement ainsi que les tableaux, de regrouper certaines catégories en fonction du nombre d'inscrits et tout ceci en accord avec les Juges-Arbitres dans l'intérêt du tournoi.

**Art. 6.** Les volants sont à la charge équitable des joueurs durant toute la compétition. Le volant plume officiel de la compétition est le Adidas FS7.

Le volant plastique officiel de la compétition est le Adidas TS5.

Les volants seront disponibles auprès de stand SPORTMINEDOR

**Art. 7.** Les joueurs doivent être présents dans la salle au minimum 60 mn avant l'heure prévue de leur premier match.

**Art. 8.** Le temps de repos entre chaque match est fixé à 20 minutes minimum.

**Art. 9.** Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur match (test des volants inclus).

**Art. 10.** Passé un délai de 5 minutes tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré « Forfait » par le Juge-Arbitre et ce quel que soit le stade de la compétition.

# RÈGLEMENT DU Rég'7 Tour 5

## Samedi 14 & Dimanche 15 Novembre 2020 à SÈTE

**Art. 10-1.** Seuls ont accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leur coach respectif (2 conseillés maximum), corps arbitrale ainsi que les personnes autorisées par le juge arbitre.

**Art.11.** Le volant touchant une infrastructure du gymnase au service sera à remettre « une fois ». Durant l'échange si le volant touche une infrastructure il sera considéré « FAUTE ».

**Art.12.** L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Au niveau des phases finales, il est possible que les horaires ne soient plus respectés. Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'appel de leur match. Tout joueur qui devra quitter la salle le fera en accord avec le Juge-Arbitre et devra revenir à l'heure indiquée par celui-ci. Les joueurs doivent être présents dans la salle 60mm avant l'heure prévue de leur match

**Art.13.** L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

**Art. 14.** Une tenue vestimentaire, conforme à la réglementation en vigueur, sera exigée sur les terrains.

**Art 15.** La compétition se déroule de la manière suivante :

- En simple : une première phase en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants en poule de 4 et si possible 2 sortants en poule de 3, selon le nombre d'inscrits. Puis une seconde phase en élimination directe, à l'issue des phases des poules.
- En double et mixte : une première phase en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants en poule de 4 et si possible 2 sortants en poule de 3, selon le nombre d'inscrits. Puis une seconde phase en élimination directe, à l'issue des phases des poules.

Le nombre total de joueurs est limité à 180 joueurs.

Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits. En cas de dépassement dans le tableau, une liste d'attente est constituée. Les critères de priorité sont :

- Joueur inscrit dans sa série de classement ;
- L'ordre d'arrivée de la fiche d'inscription accompagnée de son règlement ;
- Fiche d'inscription expédiée sans son règlement.

**Art 16.** Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil)

**Art. 17.** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

**Art. 18.** Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail) avant la date limite d'inscription. Tout forfait ou abandon pendant la compétition doit être justifié dans un délai de 5 jours par l'envoi d'un certificat à adresser à la ligue Occitanie de badminton sous peine de 2 mois de suspension de compétition.

# RÈGLEMENT DU Rég'7 Tour 5

## Samedi 14 & Dimanche 15 Novembre 2020 à SÈTE

**Art. 19.** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

**Art. 20.** Suite à la crise actuelle, un protocole sanitaire a été édité par la fédération. Celui-ci doit être respecté à la lettre par toutes les personnes présentes dans le gymnase, que ce soit les joueurs, les visiteurs, les bénévoles ou le corp arbitrale. Vous trouverez via ce lien le protocole à jour du 20/08/2020

[http://documents.myffbad.fr/Guide/Reprise\\_des\\_compétitions\\_-\\_Protocole\\_Sanitaire.pdf](http://documents.myffbad.fr/Guide/Reprise_des_compétitions_-_Protocole_Sanitaire.pdf)

Le juge-arbitre de la compétition a autorité à sanctionner un joueur ne respectant pas le dit protocole.

Ce protocole peut être amené à évoluer entre l'édition du règlement et la date du tournoi. C'est pourquoi, un mail sera envoyé à tous les joueurs 48h avant le jour du tournoi pour informer tout changement de ce protocole.

**Art. 21.** Toute participation à ce tournoi implique le respect du présent règlement